



## Obtention d'une retraite minimum

Par **farine**, le **13/09/2012** à **16:40**

Bonjour, depuis 2005, avec mon épouse, nous avons ouvert un magasin (acheté le pas-de-porte) avec le statut juridique de SARL. A ce jour, nous n'avons pas réussi à dégager un salaire. Il nous reste environ deux ans de bail.

Dans deux ans, je vais avoir 60 ans et donc la possibilité de partir à la retraite.

En ce qui me concerne, je suis arrivé de Suisse en 2005 et je n'ai donc pas les trimestres requis en France à l'exception d'un ou deux lorsque le commerce allait bien.

De la Suisse, je ne vais rien toucher si ce n'est l'assurance vieillesse mais à partir de 65 ans. Est-ce-que je peux prétendre à une retraite ou du moins à un minimum retraite ? Où n'ai-je droit à rien ?

Par **P.M.**, le **13/09/2012** à **17:13**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de [l'Assurance Retraite...](#)

Par **farine**, le **13/09/2012** à **17:28**

Merci pour votre conseil.